



Charges locatives sans factures.

Par **Beal**, le **04/01/2017** à **10:15**

Bonjour, rnrnJ'ai emménagé il y a quelques mois dans une "résidence" avec 6 logements dont celui du propriétaire, j'ai signé un contrat meublé dans lequel rien n'est stipulé concernant les charges (hormis qu'elles soient à mes frais). Il y a une chaudière dans chaque logement alimentée par fuel (citerne dans la résidence) et des compteurs EDF individuel dans les parties communes. Le propriétaire nous facture directement les 2 énergies. Qu'en est-il ? Que faire ? Je me sens arnaqué quelque peu.rnrnMerci.

Par **Beal**, le **04/01/2017** à **14:05**

Merci de votre retour ! Auriez-vous des éléments concernant le fuel (gaz)? Merci

Par **Beal**, le **04/01/2017** à **15:05**

D'accord merci